



# Compte-rendu de la CAP

## Assistants de service social

### 7 juillet 2016

Cette CAP avait pour objectif principal de traiter des questions de mobilité et d'intégration.

En préambule, l'administration nous fait part du départ de Mme Brigitte THORIN qui présidait auparavant notre CAP, Mme Simone HAYOT assumera la présidence en attendant un successeur.

L'administration nous donne aussi quelques perspectives sur la réforme et le déménagement à venir du service RH du Ministère. Nous y reviendrons quand les décisions seront actées.

### **DETACHEMENT ENTRANT**

Mme CHELI-GERARDIN Jessica - DRIEA 95 - en remplacement de BELIN Marie Caroline sous réserve du SERM et de l'avis du service d'origine (conseil départemental).

L'étude d'une autre demande de détachement entrant est repoussée à la prochaine CAP dans l'attente de la précision de la date de vacance du poste à pourvoir.

### **INTEGRATIONS**

BELLECC Sandrine DREAL Bretagne (avis favorable)

THOMAS Fabienne DREAL Franche Comté (avis favorable)

BENHARRATS Malika DREAL Bretagne (avis favorable)

Nous avons également évoqué et demandé des explications sur une demande de recours concernant un avis défavorable suite à une demande d'intégration (prolongation d'un an du détachement).

L'administration nous a précisé le déroulé des faits et rappelé que la CAP n'avait pas besoin d'être consultée à ce sujet. La CFDT a souhaité que l'agent concerné soit mieux informé de la procédure en cours (l'administration s'est engagée à transmettre prochainement un courrier en ce sens à l'agent).

### **AFFECTATIONS SUITE REORGANISATION DE SERVICE**

L'administration nous informe sur les réorganisations des services liées à la mise en place de la réforme territoriale, pour la partie Service Social Régional.

Les services concernés sont : les DREAL : ACAL, Bourgogne Franche-Comté, Nord Pas-de-Calais Picardie, Normandie.

Il s'agit d'une simple information. En effet, comme aucune mobilité géographique ni changement de résidence administrative ne sont demandés, l'avis de la CAP n'est pas nécessaire.

La CFDT souligne que, même si cette réorganisation n'entraîne à priori pas de mobilité, elle n'en impacte pas moins les organisations des services sociaux régionaux et les conditions de travail de certain-e-s collègues, amené-e-s à faire des déplacements beaucoup plus importants. Il en va de même pour la reconfiguration de certains périmètres d'intervention suite à des suppressions de poste.

La CFDT s'interroge sur les effets à terme de cette réorganisation sur les services sociaux régionaux, nous souhaiterions qu'une étude prospective soit menée pour anticiper et prévenir les dysfonctionnements, notamment en matière d'effectif et de périmètre d'intervention.

## DIVERS

L'administration nous informe de la promotion d'une collègue ASSP du ministère sur liste d'aptitude au grade de CST, elle devrait pouvoir être nommée dans sa région d'affectation actuelle.

Il n'y aura plus que deux cycles de mobilité : mars et septembre.

La CFDT évoque à nouveau la question du paiement des intérimis, qui pour l'administration, sont de simples remplacements qui n'ouvrent pas droit à indemnités. Nous demandons à ce que cette situation soit revue.

La prochaine CAP prévue fin novembre 2016 aura comme thème principal, les promotions au grade d'ASSP.

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élu-e-s CFDT :**

**Pascal MAUCHAMP**..... **DDT 68**..... **03 89 24 84 07**  
[pascal.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pascal.mauchamp@developpement-durable.gouv.fr)

**Catherine GELY** ..... **DREAL Midi-Pyrénées** ..... **05 81 27 51 31**  
[catherine.gely@developpement-durable.gouv.fr](mailto:catherine.gely@developpement-durable.gouv.fr)